

COMMUNE
MINGOT

LOTISSEMENT : AIR PARC FRANCE		référence dossier
Déposée le :	02/07/2007	N° LT6531106M0001
Par : Demeurant à :	Mme et M. CORR Tony Chez M. SUDDARDS Peter 42 rue du Château 65140 RABASTENS DE BIGORRE	Nombre de lots : 14
Représenté par : Sur un terrain sis à :	LIEU-DIT LA TUILERIE	

Vu les articles R315.1 et suivants du Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 315.36,

Vu l'autorisation de lotir du 09/03/2007 modifiée par arrêté du 01/06/2007 autorisant Mme et M. CORR Tony à créer un lotissement dénommé « AIR PARC France »,

Vu la demande du 02/07/2007 présentée par M. SUDDARDS Peter représentant de Mme et M. CORR Tony, que soit certifiée l'exécution des prescriptions imposées par l'arrêté susvisé, exception faite des travaux de finition pour le financement desquels les garanties imposées ont été fournies,

Vu les attestations concernant la conformité des travaux de viabilisation (eau, électricité, téléphone) du lotissement,

C E R T I F I E :

Les prescriptions imposées par l'arrêté d'autorisation de lotir susvisé sont, à la date de la délivrance du présent certificat, exécutées à l'exception des travaux dont l'exécution différée a été autorisée par l'arrêté d'autorisation de différer les travaux de finition du 16/07/2007.

La vente des terrains compris dans le lotissement est en conséquence autorisée.

Des permis de construire pourront être délivrés pour des projets conformes aux prescriptions de l'arrêté d'autorisation de lotir.

Fait à

Le 16/07/2007

Pour le Préfet et par délégation,
L'Ingénieur Divisionnaire des T.P.E.,

ROBERT BOULANGER